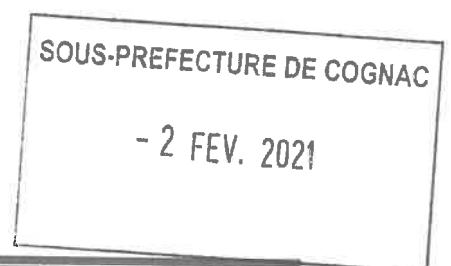


# **Rapport d'enquête publique**

**Demande d'autorisation environnementale présentée par la  
SAS Vignobles ROY pour l'exploitation de trois nouveaux  
chais de stockage d'alcool de bouche**

**Commune de Sigogne**

**Charente**



# Sommaire

## **A : Rapport du commissaire enquêteur**

- 1 : Présentation de l'objet de l'enquête**
- 2 : Information des citoyens**
- 3 : Composition du dossier soumis à l'enquête**
- 4 : Organisation et déroulement de l'enquête**
- 5 : Avis des P P A et MRAe**
- 6 : Observations du public**
- 7 : Analyse de l'enquête et avis du commissaire**

## **Pièces jointes**

- 1 - Désignation du commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Poitiers.
- 2 - Parutions de l'avis d'enquête dans la presse.
- 3 - Certificats d'affichage.
- 4 - Courrier de convocation à Mr le Gérant SAS Vignobles ROY
- 5 - Courrier d'annulation de convocation
- 6 - Courriel d'absence d'observations
- 7 - Registre d'enquête.

## **B : Conclusions motivées du commissaire enquêteur**

## **A : Rapport du commissaire enquêteur**

### **1 – Présentation de l'objet de l'enquête:**

La SAS Vignobles ROY exerce depuis 1972 deux activités sur le site de la Quantinerie commune de Sigogne ; la culture de la vigne pour la production de vin destiné à la fabrication du Cognac et la profession de bouilleur de cru pour le négoce du Cognac.

La demande mondiale en spiritueux est en très forte expansion depuis une dizaine d'années avec pour effets : l'augmentation des surfaces cultivées en vigne, l'allongement du temps d'activité des bouilleurs de cru et en conséquence l'augmentation des capacités de stockage des alcools de bouche pour mise en vieillissement avant la vente au négoce.

L'enquête publique, a pour objet ; la demande présentée par la SAS Vignobles ROY pour la construction et l'exploitation de trois nouveaux chais de stockage d'alcool de bouches au lieu-dit la Quantinerie sur la commune de Sigogne.

Conformément au code de l'environnement, notamment les articles R123-1 et suivants, encadrent l'organisation de l'enquête.

L'article L 123-9 autorise de ramener la durée de l'enquête à quinze jours.

Le code de l'environnement par son article R 122- 2 précise, les projets inscrits dans les installations classées pour la protection de l'environnement « ICPE ».

La nomenclature des installations classées est détaillée par rubrique.

- le projet de trois chais de stockage, compris le stockage existant de 340 m3 d'alcools de bouche est classé sous la rubrique 4755-2.a pour une QSP (Quantité Susceptible d'être Présente) de 1450 m3. Il est soumis au régime : Autorisation « décret n°2016-1661 du 05 décembre 2016 ». Stockage supérieur ou égal à 500m3.

Les articles R122-2 et R122-3 permettent à l'autorité environnementale de classer le projet dans la catégorie examen cas par cas sans étude d'impact « décret n°2019-190 du 18 mars 2019 » pour les projets ne faisant pas l'objet d'une évaluation environnementale.

En raison de la pandémie au COVID 19, les consignes sanitaires à l'attention des personnes se déplaçant dans le cadre de l'enquête publique sont affichées à l'entrée de la salle ou le commissaire assure sa permanence.

La désignation du commissaire enquêteur a fait l'objet de la décision n° E20000129 / 86 en date du 19 novembre 2020, prise par Mme La Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers (PJ 1).

## **2 – Information des citoyens :**

Les habitants de la commune sont informés de l'ouverture de l'enquête publique par les moyens de communication suivants :

- Par la parution dans la presse écrite locale (Charente Libre et Sud Ouest) les 04 décembre 2020 et 07 janvier 2021 de l'avis d'enquête publique.
- Par l'affichage réglementaire de l'avis d'enquête sur les panneaux d'affichage de la mairie de Sigogne et sur le site de la Quantinerie objet de l'enquête (PJ 3).
- Par l'affichage de l'avis d'enquête publique en mairie de Chassors, Foussignac et Les Métairies (PJ 3).

Le dossier soumis à l'enquête publique est consultable :

- En mairie de SIGOGNE aux heures habituelles d'ouverture au public (documents papier).
- Sur le site internet de la Préfecture de la Charente à l'adresse suivante : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques publiques - Environnement Chasse – DUP ICPE IOTA- SIGOGNE).
- La préfecture de la Charente et la sous-préfecture de Cognac, mettent à disposition des habitants dans les halls d'accueil respectifs aux heures habituelles d'ouverture au public un poste informatique permettant de consulter le dossier d'enquête publique.

## **3 – Composition du dossier soumis à l'enquête :**

Arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2020 pris par Madame la Sous-Préfète de Cognac, précise ; l'objet de l'enquête, les modalités d'organisation, les attentes auprès du commissaire enquêteur, la décision à l'issue de l'enquête.

**Dossier de demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'installations de stockage d'alcools de bouche :**

- Courrier de présentation du projet adressé à Mme La Sous-Préfète de la Charente.
- Demande d'autorisation environnementale N° 1594\*01, concernant l'article L. 512-1 du code de l'environnement.
- Résumé non technique (partie n°1) : informations sur la SAS Vignobles ROY et descriptions des installations et aménagement projetés.
- Dossier administratif (partie n°2) : cadre réglementaire, réalisation et suivi de l'étude, capacités techniques et financières.
- Description des installations existantes et projetées (partie n°3) : localisation et environnement de l'entreprise, description des installations existantes et des installations projetées.
- Etude d'incidences (partie n° 4) : analyse de l'état initial du site et de son environnement, analyse des effets sur l'environnement, évaluation des effets sanitaires, justification du choix du site, récapitulatif des impacts et mesures en faveur de l'environnement et impact résiduel, mesures de suivi environnemental et coûts associés.
- Etude de dangers (partie n°5) : champ et méthodologie de l'étude de dangers, identification et caractérisation des potentiels de dangers, évaluation de l'intensité des phénomènes dangereux et analyse détaillée des risques.
- Annexes : (le sommaire est composé de vingt deux pièces). Avis de l'autorité environnementale, rapport FLUMILOG/modélisation des phénomènes dangereux du chai, règlement PLU, protection des captages destinés à la production d'eau potable arrêté préfectoral du 15 avril 2011, zones protégées « vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac », plans du PC, plan de situation, plan au 1/2500, plan au 1/250, étude géotechnique, étude hydraulique pluviale.

**Consignes Sanitaires** à l'attention des personnes se déplaçant dans le cadre de l'enquête publique.

**Délibération du conseil municipal** en date du 15 décembre 2020 ; émet un avis favorable au projet de la SAS Vignobles ROY.

**Registre d'enquête publique.**

#### 4 – Organisation et déroulement de l'enquête

Le déroulement de l'instruction et de la procédure de l'enquête est rapportée ci-après au regard des articles R123-1 à R13-23 du code de l'environnement, pour ce qui concerne les formes de l'organisation de l'enquête publique.

La population a été informée de l'ouverture de l'enquête publique sur la commune de Sigogne par l'affichage réglementaire de l'avis d'enquête et par les deux parutions dans la presse locale. L'avis d'enquête publique a été affiché en mairie de Chassors, Foussignac et Les Métairies.

- le 19 novembre 2020 : décision E 20000129/86 prise par Mme La présidente du tribunal administratif de Poitiers de désigner Mr Jean-Marie DROUAUD commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique (PJ 1).
- le 25 novembre 2020 : arrêté pris par Mme La Sous-Préfète de Cognac prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur une demande présentée par la SAS Vignobles ROY pour l'exploitation de trois nouveaux chais de stockage d'alcools de bouche sur la commune de Sigogne.
- le 04 décembre 2020 : 1<sup>ière</sup> parution de l'avis d'enquête publique dans les deux quotidiens régionaux « La Charente Libre et Sud Ouest » (PJ 2).
- le 18 décembre 2020 : rencontre et présentation sur site du projet par Mr ROY Damien gérant de la SAS Vignobles ROY.
- le 05 janvier 2021 : 1<sup>ière</sup> permanence du commissaire enquêteur de 9h 00 à 12h 00 en mairie de Sigogne.
- le 14 janvier 2021 : 2<sup>ième</sup> permanence du commissaire enquêteur de 9h 00 à 12h 00 en mairie de Sigogne.
- le 17 janvier 2021 : envoi par courrier électronique de la convocation à Mr le gérant de la SAS Vignobles ROY pour commenter les observations (PJ 4).
- le 20 janvier 2021 : 3<sup>ième</sup> permanence du commissaire enquêteur de 9h00 à 12h 00 en mairie de Sigogne ; fin de l'enquête publique et j'ai clos le registre d'enquête.
- le 21 janvier 2021 : réunion de présentation et explication des observations au porteur de projet. Réunion annulée (PJ 5).
- le 28 janvier 2021 : transmission du rapport d'enquête accompagné de mes conclusions à Madame la Sous-Préfète de Cognac, ainsi qu'une copie à Madame la Présidente du tribunal administratif de Poitiers.

## **5- Avis des Personnes publiques associées « PPA », et MRAe :**

### **5-1 P.P.A. :**

#### **Préfecture de la Charente :**

Courrier en date du 09 février 2010 précise :

Les mesures spéciales éventuellement prescrites dans le permis de construire devront être respectées.

A chaque changement d'exploitant, le successeur devra en faire la déclaration au service chargé des installations classées pour la protection de l'environnement.

Dans le cas d'arrêt définitif de cette exploitation, l'exploitant signifie à la préfecture trois mois avant cet arrêt, les mesures de remise en état du site prises ou envisagées.

#### **SDIS 16 :**

Visite sur site le 12/04/2018, liste d'observations à prendre en compte au regard de l'arrêté du 18 juin 2008.

### **5-2 Mission Evaluation Environnementale : MRAe**

Arrêté préfectoral de la région Nouvelle Aquitaine en date du 18 mars 2019.

En application des articles R 122-2 et R 122-3 du code de l'environnement, le projet n'est pas soumis à l'étude d'impact et ne le dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet est soumis.

## 6 – Observations du public :

Trois moyens de formuler des observations sont mis à la disposition de la population.

- Un registre d'enquête situé en mairie de Sigogne, disponible aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public.

**Aucune observation recueillie.**

- Par courrier adressé à Mr le commissaire enquêteur en mairie de Sigogne.

**Aucun courrier reçu.**

- Une adresse électronique dédiée : [pref-obs-ep-sigogne@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-sigogne@charente.gouv.fr).

**Aucun courriel reçu (PJ 6).**

## 7 – Analyse de l'enquête et avis du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur constate :

- Présence à l'entrée de la salle de permanence des consignes à l'attention des personnes se déplaçant dans le cadre de l'enquête publique, ainsi que : gel hydro-alcoolique, lingettes désinfectantes et crayons.
- L'instruction de l'enquête et son déroulement se sont effectués, en ce que j'ai pu le constater, conformément aux dispositions du code de l'environnement.
- Le public a été informé par les deux publications dans la presse locale, par l'affichage de l'avis d'enquête publique (réglementaire) sur le panneau d'affichage de la mairie de Sigogne, sur le site de la SAS Vignobles ROY au lieu-dit : la Quantinerie, ainsi que sur le panneau d'affichage des communes



- de Chassors, Foussignac et Les Métairies concernées par l'objet de l'enquête.
- Le dossier soumis à l'enquête publique pouvait être consulté par les citoyens en permanence : en mairie de Sigogne et sur le site internet de la préfecture de la Charente, Préfecture de la Charente : politiques publiques/environnement- chasse/DUP-ICPE-IOTA/SIGOGNE.
- Les permanences se sont déroulées sans incident, dans une salle dédiée à recevoir le public.
- Le public avait la possibilité de formuler ses observations : sur le registre d'enquête mis à sa disposition en mairie de Sigogne, par courriel ou par courrier.
- Cette enquête présentée par la SAS Vignobles ROY, n'a pas suscité l'attention de la population.

Garat le 28 janvier 2021

le Commissaire Enquêteur

Jean-Marie DROUAUD



Le rapport accompagné de mes conclusions à l'enquête publique et du registre d'enquête, ont été remis le 28 janvier 2021 à Mme la Sous-Préfète de Cognac.

Ce rapport et mes conclusions sont adressés par ailleurs à Mme La Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers.

## **B – Conclusions motivées du commissaire enquêteur :**

Par arrêté du 25 novembre 2020 pris par Mme la Sous-Préfète de Cognac, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Vignobles ROY pour l'exploitation de trois nouveaux chais de stockage d'alcool de bouche sur la commune de SIGOGNE.

Par décision E20000129 / 86 rendue le 19 novembre 2020, par Mme La présidente du tribunal administratif de Poitiers m'a désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

La MRAe propose un examen au cas par cas pour ce projet et il n'est pas soumis à la réalisation d'une étude d'impact.

L'instruction de l'enquête et son déroulement se sont effectués conformément aux dispositions du code de l'environnement, pour ce que j'ai pu le constater.

Le public a été informé normalement ; par les publications dans la presse locale ; par l'affichage de l'avis d'enquête dans la commune de Sigogne ainsi que dans les communes de Chassors, Foussignac et Les Métairies et au lieu-dit la Quantinerie à Sigogne.

Le dossier soumis à l'enquête était continuellement disponible en mairie de Sigogne, et sur le site internet de la préfecture de la Charente, [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques Publiques - Environnement - Chasse - DUP ICPE IOTA - SIGOGNE).

La préfecture de la Charente et la sous-préfecture de Cognac, mettaient à disposition des habitants dans les halls d'accueil respectifs aux heures habituelles d'ouverture au public un poste informatique pour consulter le dossier d'enquête.

Les permanences se sont déroulées sans incident, dans une salle dédiée pour accueillir le public.

La population avait la possibilité de formuler ses observations: sur le registre d'enquête disponible en mairie de Sigogne, par courrier adressé à Mr le commissaire enquêteur en mairie de Sigogne et par message électronique : [pref-obs-ep-sigogne@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-sigogne@charente.gouv.fr).

Je constate l'absence de participation du public, pas d'habitant pour consulter le dossier d'enquête ou demander des informations sur le projet.

**Mon avis sur le projet présenté par la SAS Vignobles ROY sur la commune de Sigogne pour l'exploitation de trois nouveaux chais de stockage d'alcool de bouche :**

- L'activité des spiritueux dans la région de Cognac est en pleine expansion depuis de très nombreuses années. « 20ans ».
- Le site de la SAS Vignobles ROY est en activité depuis de nombreuses années, la construction de trois chais de stockage d'alcool s'intègre à proximité du chai de stockage existant et dans l'espace proche de la distillerie.
- La consommation de terre agricole pour la réalisation de ce projet est d'environ 7000 m<sup>2</sup>, réserve incendie comprise ce qui me semble très limitée.
- L'utilisation de voiries existantes limite l'impact sur l'environnement.
- L'autorité environnementale, dans son arrêté précise que le projet n'est pas soumis à étude d'impact.
- Les risques de pollution par des écoulements accidentels sont contenus par la création de noues en périphérie (300m<sup>3</sup>) et par un bassin de rétention de 30 m<sup>3</sup>.
- Le stockage d'alcool s'inscrit complètement dans le développement économique de la région de Cognac et bien au-delà, la population ayant un intérêt important au maintien du commerce des spiritueux.

Je considère en toute indépendance et impartialité que le projet portant sur une demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Vignobles ROY pour l'exploitation de trois nouveaux chais de stockage d'alcool sur la commune de Sigogne doit être approuvé et émet un avis favorable.

Garat le 28 janvier 2021

le Commissaire Enquêteur

Jean-Marie DROUAUD



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

19 novembre 2020

N° E20000129 /86

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF**Désignation d'un commissaire enquêteur.**

Vu, enregistrée le 5 novembre 2020, la lettre par laquelle la préfète de la Charente demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique portant sur :

*la demande d'autorisation environnementale, par la société SAS Distillerie Vignobles Roy, relative à la création de trois nouveau chais de stockage d'alcool de bouche sur le territoire de la commune de Sigogne ;*

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-1 et suivants, R. 123-5, L. 512-1 et suivants ;

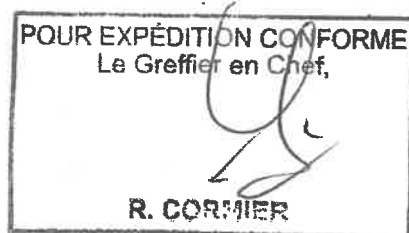
Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Monsieur Jean-Marie Drouaud, demeurant 606 route de la médecine à Garat (16410), est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à la préfète de la Charente et à Monsieur Jean-Marie Drouaud.



Fait à Poitiers, le 19 novembre 2020



La présidente,

signé

Sylvie Pellissier

PJ n° 2

32 Charente Libre  
Vendredi 4 décembre 2020



# ANNONCES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES

13444



**PREFÊTE DE LA CHARENTE**  
Alfred  
Rouillé  
Président

Préfecture de la Charente

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de centrale solaire BSC au lieu-dit «Le Point du Jour» sur la commune de Bessac

Par arrêté du 26 octobre 2020, le Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 35,5 jours, soit du 3 décembre 2020 à 9 heures au 7 janvier 2021 à 12 heures, relative au projet de construction d'une centrale solaire photovoltaïque au sol au lieu-dit «Le Point du Jour» sur la commune de Bessac (siège de l'enquête) dont la surface cadastrée est de 3,5 ha et la puissance de 2,85 MWc. Elle sera composée de 7224 modules d'une puissance unitaire de 395 Wc et d'un poste de livraison comprenant le transformateur.

Le maître d'ouvrage est la société TOTAL QUADRAN dont le siège social est situé au 74, rue L' lieutenant-de-Montcabrier, Technoparc de Mazeran, CS 10034 à Béziers Cedex (34536). L'Agence Nouvelle-Aquitaine se situe au 433, chemin de Leyssotte à Villeneuve-d'Ornon (33140).

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M<sup>me</sup> Charlotte CHAUVEAU à l'adresse: [charlotte.chauveau@total-quadrans.com](mailto:charlotte.chauveau@total-quadrans.com) ou au 06.26.94.26.11 en précisant qu'il s'agit de la construction d'un parc photovoltaïque sur la commune de Bessac.

M<sup>me</sup> Paulette MICHEL, attaché principal d'administration de l'équipement en retraite, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Bessac pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra, dans ces lieux, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet. Les observations et propositions du public peuvent également être adressées:

- par voie postale: Mairie de Bessac, à l'attention de M<sup>me</sup> Paulette MICHEL, Le Bourg, 16250 Bessac.

- par voie électronique à l'adresse: [prefo@total-quadrans-bessac-f04b-quadrans@charente.gouv.fr](mailto:prefo@total-quadrans-bessac-f04b-quadrans@charente.gouv.fr)

Le dossier soumis, à enquête publique, les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions écrites remises au commissaire enquêteur lors des permanences, celles transmises par voie postale ainsi que celles transmises par voie électronique seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente: [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique: politiques publiques - environnement/bessac - DUP-ICPE-107A - Bessac).

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie selon le calendrier suivant, mairie de Bessac:

- 3 décembre 2020 de 9h à 12 heures,
- 7 décembre 2020 de 9h à 12 heures,
- 14 décembre 2020 de 9h à 12 heures,
- 21 décembre 2020 de 9h à 12 heures,
- 7 janvier 2021 de 9h à 12 heures.

Il peut, après information de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, prolonger celle-ci d'une durée maximale de quinze jours, notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation de l'enquête.

Cette décision est portée à la connaissance du public, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, dans les conditions prévues au I de l'article L. 123-10.

Il transmettra son rapport et ses conclusions à la préfecture de la Charente qui en adressera une copie au maire de Bessac pour y être tenue à disposition du public pendant, un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente.

# ANNONCES

13444



**PREFÊTE DE LA CHARENTE**  
Alfred  
Rouillé  
Président

Préfecture de la Charente  
Installations classées pour la protection de l'environnement  
SAS VIGNOBLES ROY

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Stigogne

Par arrêté préfectoral du 25 novembre 2020, est prescrite l'ouverture d'une enquête publique, d'une durée de 16 jours consécutifs, du mardi 6 janvier 2021, 8 heures au mercredi 20 janvier 2021 à 12 heures (heure de clôture de l'enquête) relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS VIGNOBLES ROY dont le siège social est au lieu-dit la Quantinière à Stigogne, dirigée par M. Damien ROY, concernant la création de trois chais de stockage d'alcools de bouche à la même adresse.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande peut être obtenue auprès de M. Damien ROY, directeur de la SAS VIGNOBLES ROY au 05.45.81.77.15.

Ces activités relèvent du régime de l'autorisation suivant la rubrique n° 4755-2a de la nomenclature des installations classées.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête, contenant notamment la décision de l'autorité environnementale, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Stigogne (siège de l'enquête) ainsi que sur le site de la préfecture [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique politiques publiques - environnement - masses - DUP ICPE 107A - Stigogne).

Un accès au dossier d'enquête publique est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les halls d'accueil de la préfecture de la Charente et de la sous-préfecture de Cognac, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre à jourlets non modifiés ouvert à cet effet à la mairie de Stigogne ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Stigogne ou bien par courriel à l'adresse suivant [pref-cls-ep-stigogne@charente.gouv.fr](mailto:pref-cls-ep-stigogne@charente.gouv.fr)

Celles-ci pourront être consultées sur le site de la préfecture [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques Publiques - Environnement - Masses - DUP ICPE 107A - Stigogne).

M. Jean-Marie DROUARD (chef d'exploitation de la SAUR en retraite), désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Poitiers, assurera des permanences à la mairie de Stigogne les:

- mardi 5 janvier 2021 de 9h à 12 heures,
- jeudi 14 janvier 2021 de 9h à 12 heures,
- mercredi 20 janvier 2021 de 9h à 12 heures.

Après l'enquête publique, tous peyersonne pourra prendre connaissance à la sous-préfecture de Cognac, à la préfecture de la Charente (Bureau de l'environnement) et à la mairie de Stigogne, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La préfecture de la Charente statuera sur cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions au vu des.

Le dossier soumis à enquête ainsi que les documents relatifs à l'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture: [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques Publiques - Environnement - Chasse - DUP ICPE 107A).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès l'ouverture de l'enquête publique.

Pour La Préfète et par délégation,  
La sous-préfète  
Chantal QUELOT

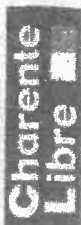


# Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7  
24 h sur 24

- 1 Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2 Visualisez votre avis avant sa parution
- 3 Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé



CE  
JD

PJ n° 2

# Annonces

Vendredi 4 décembre 2020 **SUD OUEST**

## Claire de la Garenne

### CONCESSION D'UTILISATION D'UNE PUBLIC MARITIME

La concession publique maritime (DPM) a été formulée par le préfète aux dispositions de l'article R 2124-2 du Code de Commerce (CGPPP).  
La concession du DPM pour un ouvrage existant sur la Plage d'eau de la Garenne.  
Mairie de Claire de la Garenne, mairie de Port-Jeu, tél. 05 46 84 80 01.

## Le Saint-Trojan-les-Bains

### CONCESSION D'UTILISATION D'UNE PUBLIC MARITIME

La concession publique maritime (DPM) a été formulée par le préfète aux dispositions de l'article R 2124-2 du Code de Commerce.  
La concession du DPM pour l'escalier en bois permettant l'accès au littoral, ainsi que pour un aménagement en dur.  
Mairie de Saint-Trojan, 86, rue de la République.

## Le Point du Jour

### ENQUÊTE PUBLIQUE

Centrale solaire BSC  
«Le Point du Jour»  
Commune de Bessac

Le préfète, conformément à la réglementation en vigueur, a prescrit, le 3 décembre 2020, l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de construction d'une centrale solaire sur la commune de Bessac (siège de la commune de Bessac). Elle sera composée de 2,85 Mwc. Elle sera composée de 2,85 Mwc et d'un geste de livraison comprenant le...

Le siège social est situé au 74, rue Lieutenant-de-Bourbon, 10250 Bessac. L'Agence Nouvelle-Aquitaine de l'Environnement (33140).

Sur le dossier à M<sup>me</sup> Charlotte CHAUVEAU à Bessac au 06 26 24 26 11 en précisant qu'il s'agit de la commune de Bessac.

Le préfète, en tant qu'inspecteur général de l'équipement en retraite, est désignée en...

Le préfète, en tant qu'inspecteur général de l'équipement en retraite, est désignée en tant qu'inspecteur général de l'équipement en retraite.

Le préfète, en tant qu'inspecteur général de l'équipement en retraite, est désignée en tant qu'inspecteur général de l'équipement en retraite.

Le préfète, en tant qu'inspecteur général de l'équipement en retraite, est désignée en tant qu'inspecteur général de l'équipement en retraite.

Le préfète, en tant qu'inspecteur général de l'équipement en retraite, est désignée en tant qu'inspecteur général de l'équipement en retraite.

Le préfète, en tant qu'inspecteur général de l'équipement en retraite, est désignée en tant qu'inspecteur général de l'équipement en retraite.

Le préfète, en tant qu'inspecteur général de l'équipement en retraite, est désignée en tant qu'inspecteur général de l'équipement en retraite.

Le préfète, en tant qu'inspecteur général de l'équipement en retraite, est désignée en tant qu'inspecteur général de l'équipement en retraite.

782955



## Préfète de la Charente Installations classées pour la protection de l'environnement SAS VIGNOBLES ROY

### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE Sigogne

Par arrêté préfectoral du 25 novembre 2020, est prescrite l'ouverture d'une enquête publique, d'une durée de 16 jours consécutifs, du mardi 5 janvier 2021, 9 heures au mercredi 29 janvier 2021 à 12 heures (heure de clôture de l'enquête), relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS VIGNOBLES ROY dont le siège social est au lieu-dit la Quantinerie à Sigogne, dirigée par M. Damien ROY, concernant la création de trois chais de stockage d'alcools de bouche à la même adresse.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande peut être obtenue auprès de M. Damien ROY, dirigeant de la SAS VIGNOBLES ROY au 05.45.81.77.15.

Ces activités relèvent du régime de l'autorisation suivant la rubrique n° 4755-2a de la nomenclature des installations classées.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête, contenant notamment la décision de l'autorité environnementale, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Sigogne (siège de l'enquête) ainsi que sur le site de la préfecture [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique politiques publiques - environnement - chasse - DUP ICPE IOTA - Sigogne).

Un accès au dossier d'enquête publique est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les halls d'accueil de la préfecture de la Charente et de la sous-préfecture de Cognac, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet à la mairie de Sigogne ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Sigogne ou bien par courriel à l'adresse suivant [pref-obs-ep-sigogne@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-sigogne@charente.gouv.fr)

Celles-ci pourront être consultées sur le site de la préfecture [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques Publiques - Environnement - Chasse - DUP ICPE IOTA - Sigogne).

M. Jean-Marie DROUHAUD (chef d'exploitation de la SAUR en retraite), désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Poitiers, assurera des permanences à la mairie de Sigogne les:

mardi 5 janvier 2021 de 9h à 12 heures,  
jeudi 14 janvier 2021 de 9h à 12 heures,  
mercredi 20 janvier 2021 de 9h à 12 heures.

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la sous-préfecture de Cognac, à la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de Sigogne, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La préfète de la Charente statuera sur cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Le dossier soumis à enquête ainsi que les documents relatifs à l'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture: [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques Publiques - Environnement - Chasse - DUP ICPE IOTA).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès l'ouverture de l'enquête publique.

Pour La Prêtête et par délégation,  
La sous-préfète,  
Chantal GUELOT

6256

## ROYAN SAINT-PALAIS-SUR-MER SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

Catherine VIRASSAMY,  
François et Frédéric VIRASSAMY-DASQUE,  
Olivier VIRASSAMY,  
ses enfants et son gendre  
Carmille, Louise, Arthur, Laure, Marie,  
ses petits-enfants  
Augustin, Mahaut,  
ses arrière-petits-enfants  
parents et amis  
ont la tristesse de vous faire part du  
décès de

**M. Yves VIRASSAMY**

survenu le mercredi 2 décembre 2020 à l'âge de 89 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le **lundi 7 décembre 2020, à 14 h 30** en l'église Notre-Dame-des-Anges de Pontailiac-Royan suivie de la crémation à Saintes dans l'intimité familiale.

M. VIRASSAMY repose à son domicile 13 rue des Jacinthes à Saint-Palais-sur-Mer.

PF Viers, Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Le Gua. Au service des familles depuis 1996, tél. 05.46.39.24.64.

6200

## SEGONZAC

La municipalité de Segonzac, les anciens maires, leurs conseillers, et les agents communaux ont la douleur de vous faire part du décès de

**M. Michel GIGNAC**

qui a longuement officié à la mairie de Segonzac en tant que secrétaire général et s'associe à la douleur de sa famille.

891525

## CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE

Jean Yves et Pascale, Gérard et Christiane, ses enfants ; Céline et David, Pauline et Patrice, Vincent et Nadège, ses petits-enfants ; Rémi, Valentin, Clarisse, ses arrière-petits-enfants ainsi que toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

**M<sup>me</sup> Marie Thérèse FAUDRY**, née CHAMOULAUD, dite "Yéyette",

survenu à l'âge de 91 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le **samedi 5 décembre 2020, à 14 h 30** en l'église de Chasseneuil. M<sup>me</sup> FAUDRY repose à la chambre funéraire, 8, rue Neuve de Chasseneuil où les visites auront lieu ce jour.

# Carnets

Hommages et messages sur [carnet.sudouest.fr](http://carnet.sudouest.fr)  
votre service au 05 35 31 29 37 ou sur [so.carnets@sudouest.fr](mailto:so.carnets@sudouest.fr)

## Avis d'obsèques

5209

Jean-Christophe et David CROCHET, ses fils  
Héloïse et Martin CROCHET, ses petits-enfants  
ont la grande tristesse de vous faire part du décès de

891453

## LA ROCHE-CHALAIS

On nous prie d'annoncer le décès de

**M. Claude SALIGNÉ**

**SURIS-GENOULLAC**

Robert CHEVREUSE, son époux (†); Agnès et Daniel ROULON, ses enfants; Carl, Valérie ROULON, ses petits-enfants; Lisa, Baptiste, ses arrière-petits-enfants; Bernadette MICHEL, sa sœur; Marcel MICHEL, son beau-frère et leurs enfants ainsi que toute la famille, parents et amis

son immense douleur de vous faire part du décès de

**M<sup>me</sup> Yvette CHEVREUSE** née DUPONT,

survenu à l'âge de 87 ans

La cérémonie civile sera célébrée le vendredi 8 Janvier 2021, à 15 h 30 au cimetière de Lésigné-Durand dans l'intimité familiale

M<sup>me</sup> CHEVREUSE repose à la chambre funéraire. Il n'y aura ni messe, ni prières, ni couronnes, ni plaques, une pensée

PF Rivet, maison funéraire, Chasseneuil, tél. 05.45.22.29.50.

**Remerciements**

12202

**SALIVASNAC LE LINDOIS MONTEMBOEUR**

Ses neveux et nièces, La famille VIMPERE, Parents et amis, très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

**M<sup>me</sup> Amélie VIMPERE** née FREDON, dite Adèle

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements. La famille remercie particulièrement le Directeur, le personnel de la Mairie de Montemboeur ainsi que le personnel de l'ADMR, les infirmières et le Docteur Ruquois pour leur attention et leur dévouement.

PF Rivet, maison funéraire SAS Desprez Frères, La Rochefort-sur-Mer, tél. 05.45.22.25.74 / Chasseneuil-sur-Bonnieux, tél. 05.45.39.64.12

12201

**PUYMOYEN**

Simone COULTON, son épouse; Michèle COULTON; Pascal et Laurence COULTON; Dominique COULTON et sa compagne Annick DIGNONNAUX, ses enfants et leurs conjoints; David, Audrey, Maxime, Benjamin, ses petits-enfants; Zoé, Apoll, Stannia, Sohan, Aytlan; ses arrière-petits-enfants; Colombe et Jean BARRIC, sa sœur et son beau-frère; Guy et Annette (†) CASTAING, son frère et sa belle-sœur; Neveux et nièces très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

**Marc COULTON**

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements. La famille remercie tout particulièrement l'ensemble du personnel soignant de l'HAD pour sa gentillesse et son dévouement.

PF Jobit, services funéraires, La Couronne, tél. 05.45.87.49.21

12221

**EONDEON**

Gérard et Nicole SOUCHARD; Patrice BAILLOU, ses enfants; Nathan et Anabelle, ses petits-enfants; Daniel MAITRE et Renée, son frère et sa compagne, ainsi que toute la famille très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

**M<sup>me</sup> Dyvonne BAILLOU** née MAITRE,

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Maison funéraire, SARL PF Rivet, caveau et monuments, Barbezieux, tél. 05.45.28.19.80.

12563

**MAGNAC-SUR-TOUVRE CHASSENEUIL-SUR-BONNEUIRE**

Henri, son compagnon; Pierrette, sa sœur; cousins, cousines, parents et amis très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

**M<sup>me</sup> Jeanine SOURY**

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

PF Rivet, maison funéraire, Chasseneuil, tél. 05.45.22.29.50.

12627

**CHAMPNIERS (LES ROSSIGNOLS)**

M<sup>me</sup> Jeanine MEERSCHAERT, son épouse; Christine et Noël RAYNAUD; Catherine et Jean-Pierre THARD; Claude et Corinne MEERSCHAERT, ses enfants et leurs conjoints; Aurélie et Pascal, Ennès et William; Oly, Nelly, Romain et Camille; Maï et Karim, ses petits-enfants; Loane, Emma, ses arrière-petites-filles ainsi que toute la famille, parents et amis ont la douleur de vous faire part du décès de

**M. Gilbert MEERSCHAERT**

survenu à l'âge de 84 ans. Un dernier hommage lui sera rendu le vendredi 8 Janvier 2021, à 16 h 30 au cimetière de Champniers. Le présent avis tient lieu de faire-part.

Centre funéraire, El Jaouh, La Maison Des Océanes, L'Isle d'Espagnac, tél. 05.45.00.91.00

12585

**LA COURONNE**

Henri, Philippe, Françoise, Laurent, Ses enfants et leurs conjoints, Ses 11 petits-enfants, Son frère et ses belles-sœurs, Parents et alliés, très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

**M<sup>me</sup> Jeannine LARAVOL** née FÉRIET, Retraitée de l'enseignement

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

PF 556 route de Bordeaux, cimetière du Bois, Angoulême, tél. 05.45.25.98.98

12946

**JARNAC**

Franche et Joël SCHMEL, leurs enfants et conjoints; Joël et Sylvie SOUPE, leurs enfants et conjoints,

très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

**M<sup>me</sup> Huguette SOUPE** née COUVOAT,

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

PF Harriet - F. Leclerc, maison funéraire du Plessis, 32, rue Babac, Cognac, Jarnac, Segonzac, tél. 05.45.360.360.

12958

**DIGNAC SERS**

Solange BOUYER, son épouse; Pierrette MASSON, sa belle-mère; Murielle DEMARLY et Daniel RENEALME; Patricia et Stéphane CLAPPE, ses enfants; Marine et Melissa, ses petites-filles; les familles BOUYER, RATINEAU, VARACHE, THOYERON, CHASSAING, parents et amis; très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

**André BOUYER** Ancien Combattant FNACA

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

PF Jobit, services funéraires, La Couronne, tél. 05.45.07.49.21

12299

**BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE**

Josette et Alain, Josiane et Daniel, Gilles et Nicole, Claudine et Christian, Bernadette et Karl, Bernard et Isabelle, ses enfants et leurs conjoints, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, M. et M<sup>me</sup> Jean-Claude FOURNIER, son beau-frère et sa belle-sœur, ainsi que toute la famille, parents et amis très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

**M<sup>me</sup> Ginette FOURNIER** née MERCIER,

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements. La famille remercie tout particulièrement la Direction et le personnel du Foyer Roger Candau à Barbezieux pour leur gentillesse et leur dévouement.

Maison funéraire, SARL PF Rivet, caveau et monuments, Barbezieux, tél. 05.45.28.19.80.

**ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES**

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE**

**AVIS D'ATTRIBUTION**

Adresser: SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE, M. Jérôme SOURISSEAU - Président du conseil d'administration - 43, rue Châteauneuf, 16340 L'Isle-d'Espagnac - Tél: 05.45.30.36.00 - mail: sdsc16@ecl.fr - web: http://www.pompiers-charente.org/

Objet: Numéro de la nomenclature: 28-MOBILIER BUREAU; Fourniture de mobilier de bureau au SDIS de la Charente.

Références acheteur: 20-MOBILIER BUREAU/SO.

Nature de matériel: Fournitures.

Procédure adaptée

Classification CPV: Principale: 3010000 - Mobilier de bureau

Insance chargée des procédures de passation: Tribunal administratif de Poitiers - 15, rue de Biosac, Hôtel Gilbert, BP 54, 86020 Poitiers Cedex - Tél: 05.49.60.79.19 - Fax: 05.49.60.68.09 - prelibra@poitiers.fr

Attribution au marché

Nombre d'offres reçues: 4

Date d'attribution: 4 Janvier 2021.

Marché n°: 2020-084 Atlantic Bureau / NDC, zac de Belle-Aïre Nord - rue de Bruguallière, 17440 Aygnon Montant HT: 35 000 euros - Sous-traitance n°n

Envoyé à la publication: Le 4 Janvier 2021.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://ajgypt.fr/marches-publics.info>

**ANNONCES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES**

**PREFÈTE DE LA CHARENTE**

**RAPPEL D'AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Préfecture de la Charente  
Installations classées pour la protection de l'environnement  
**SAS VIGNOBLES ROY**

**RAPPEL D'AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Il est rappelé que par arrêté préfectoral du 25 novembre 2020, est permise l'ouverture d'une enquête publique, d'une durée de 16 jours consécutifs, de mardi 6 janvier 2021 à 12 heures, au mercredi 20 janvier 2021 à 18 heures (heure de clôture de l'enquête), relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS VIGNOBLES ROY dont le siège social est au lieu-dit la Guendrière à Sigogne, village par M. Damien ROY, concernant la création de trois chais de stockage d'alcôles de bouche à la même adresse.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande peut être obtenue auprès de M. Damien ROY, dirigeant de la SAS VIGNOBLES ROY au 05.45.61.77.15.

Ces activités relèvent de régime de l'autorisation suivant la rubrique n°4755-2x de la nomenclature des installations classées.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête, contenant notamment la décision de l'autorité environnementale, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Sigogne (siège de l'enquête) ainsi que sur le site de la préfecture [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques Publiques - Environnement - Chasse - DUP ICPE IOTA - Sigogne).

Un accès au dossier d'enquête publique est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les halls d'accueil de la préfecture de la Charente et de la sous-préfecture de Cognac, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet à la mairie de Sigogne ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Sigogne ou bien par courriel à l'adresse suivante: [pref-06-sigogne@charente.gouv.fr](mailto:pref-06-sigogne@charente.gouv.fr)

Celles-ci pourront être consultées sur le site de la préfecture [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques Publiques - Environnement - Chasse - DUP ICPE IOTA - Sigogne).

M. Jean-Marie DROUARD (chef d'exploitation de la SAUR en retraite), désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Poitiers, assurera des permanences à la mairie de Sigogne les:

Mardi 5 Janvier 2021 de 9h à 12 heures,  
Jeudi 14 Janvier 2021 de 9h à 12 heures,  
Mardi 19 Janvier 2021 de 9h à 12 heures.

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la sous-préfecture de Cognac, à la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de Sigogne, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La préfecture de la Charente statue sur cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le dossier soumis à enquête ainsi que les documents relatifs à l'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture: [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques Publiques - Environnement - Chasse - DUP ICPE IOTA).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès l'ouverture de l'enquête publique.

Pour La Préfète et par délégation,  
Le sous-préfète,  
Christel GUELLOT

**Sud Ouest carnet**

Souvenir

Allumez une bougie virtuelle sur notre site internet [carnet.sudouest.fr](http://carnet.sudouest.fr)

Vous pouvez choisir gratuitement une bougie sur un avis ou un remerciement, afin d'honorer la mémoire d'un défunt.

**Charente Libre**

**Amoureux ?**

Dites-le à tout le monde...

Votre message personnalisé dans votre journal à partir de 29€ TTC seulement

**Pages Carnet**

Particuliers: 05 35 31 27 27 - Professionnels: 05 35 31 29 36



Préfecture de la Charente  
Installations classées pour la protection de l'environnement  
SAS VIGNOBLES ROY

### RAPPEL D'AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Signogne

Il est rappelé que par arrêté préfectoral du 25 novembre 2020, est prescrite l'ouverture d'une enquête publique, d'une durée de 16 jours consécutifs, du mardi 5 janvier 2021, 9 heures au mercredi 24 janvier 2021 à 12 heures (heure de clôture de l'enquête), relative à la demande d'autorisation d'exploitation industrielle de la SAS VIGNOBLES ROY dont le siège social est au lieu-dit le Grand-Bois de Sigogne, dirigée par M. Damien ROY, concernant la création de trois chais de stockage de vins.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande peut être obtenue auprès de M. Damien ROY, dirigeant de la SAS VIGNOBLES ROY au 05.45.81.77.15.  
Ces activités relèvent du régime de l'autorisation suivant la rubrique n°4755-2a de la nomenclature des installations classées.  
Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête, contenant notamment la décision de l'autorité environnementale, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures suivants :  
www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques - Environnement - Chasse - DUP ICPE IOTA - Sigogne).  
Un accès au dossier d'enquête publique est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les halls d'accueil de la préfecture de la Charente et de la sous-préfecture de Cognac, aux heures habituelles d'ouverture au public.  
Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet à la mairie de Sigogne ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Sigogne ou bien par courriel à l'adresse suivante : pre1-abs-op-siogogne@charente.gouv.fr

Celles-ci pourront être consultées sur le site de la préfecture www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques - Environnement - Chasse - DUP ICPE IOTA - Sigogne).  
M. Jean-Marie DROUHAUD (chef d'exploitation de la SAUR en retraite), désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Poitiers, assurera des permanences à la mairie de Sigogne les :  
Mardi 5 janvier 2021 de 9h à 12 heures,  
Jeudi 14 janvier 2021 de 9h à 12 heures,  
Mercredi 20 janvier 2021 de 9h à 12 heures.

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la sous-préfecture de Cognac, à la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de Sigogne, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.  
La préfecture de la Charente statuera sur cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le dossier soumis à enquête ainsi que les documents relatifs à l'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture : www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques - Environnement - Chasse - DUP ICPE IOTA).  
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès l'ouverture de l'enquête publique.

Pour Le Préfète et par délégation,  
La sous-préfète,  
Chantal GUELOT

S.O. 07/1/2021



### ACCEPTATION DE LA DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN COMMUNAUTAIRE EXCEPTÉ SUR LES ZONES ÉCONOMIQUES ET DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE DU DROIT DE PRÉEMPTION COMMUNAL

Par délibération en date du 16 décembre 2020, le Conseil Municipal a accepté la délégation du droit de préemption urbain communautaire excepté sur les zones économiques du PLUHI Amis Sud et a délimité le périmètre du droit de préemption communal de la ville de Surgères.  
Cette délibération, ainsi que le document graphique, sont tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture du Service Urbanisme.

Madame le Maire,  
Catherine DESPREZ



### APPROBATION DE LA MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES de la commune de Surgères afin de le mettre en cohérence avec le PLUH

Par délibération en date du 16 décembre 2020, le Conseil municipal a approuvé la modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Surgères afin de le mettre en cohérence avec le PLUH après enquête publique.  
Ce plan est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture.



Plongez dans les archives de votre journal sur

sudouest.fr/archives/



### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

#### Approbation du Plan de prévention des risques naturels sur la commune de Marsilly

Le Plan de prévention des risques naturels (PPRN) de la commune de Marsilly a été approuvé par arrêté préfectoral le 11 décembre 2020 pour ce qui concerne les risques érosion sédiementaire et submersion marine.  
Les documents réglementaires du PPRN sont consultables sur le site internet de la Préfecture, en Direction départementale des Territoires et de la Mer, en mairie de Marsilly ainsi qu'à la Communauté d'agglomération de La Rochelle.



### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

#### Approbation du Plan de prévention des risques naturels sur la commune d'Espandans

Le Plan de prévention des risques naturels (PPRN) de la commune d'Espandans a été approuvé par arrêté préfectoral le 11 décembre 2020 pour ce qui concerne les risques érosion sédiementaire et submersion marine.  
Les documents réglementaires du PPRN sont consultables sur le site internet de la Préfecture, en Direction départementale des Territoires et de la Mer, en mairie d'Espandans ainsi qu'à la Communauté d'agglomération de La Rochelle.





DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE *Sigogne*

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**SIGOGNE**

Par arrêté préfectoral du 25 novembre 2020, est prescrite l'ouverture d'une enquête publique, d'une durée de 16 jours consécutifs, du mardi 5 janvier 2021 – 9H00 au mercredi 20 janvier 2021 à 12H00 (heure de clôture de l'enquête), relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Vignobles ROY dont le siège social est au lieu-dit la-Quantinerie à SIGOGNE, dirigée par M. Damien ROY, concernant la création de trois chais de stockage d'alcools de bouche à la même adresse.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande peut être obtenue auprès de M. Damien ROY, dirigeant de la SAS Vignobles ROY au 05 45 81 77 15.

Ces activités relèvent du régime de l'autorisation suivant la rubrique n° 4755-2a de la nomenclature des installations classées.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête, contenant notamment la décision de l'autorité environnementale, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de SIGOGNE (siège de l'enquête) ainsi que sur le site de la préfecture [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique politiques publiques – environnement – chasse - DUP ICPE IOTA – SIGOGNE).

Un accès au dossier d'enquête publique est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les halls d'accueil de la préfecture de la Charente et de la sous-préfecture de Cognac, aux heures habituelles d'ouverture du public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouverts à cet effet à la mairie de SIGOGNE ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de SIGOGNE ou bien par courriel à l'adresse suivante [pref-obs-ep-sigogne@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-sigogne@charente.gouv.fr)

Celles-ci pourront être consultées sur le site de la préfecture [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques Publiques – Environnement – Chasse - DUP ICPE IOTA - SIGOGNE).

M. Jean-Marie DROUAUD (chef d'exploitation de la SAUR en retraite), désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de POITIERS, assurera des permanences à la mairie de SIGOGNE les :

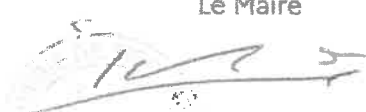
- mardi 5 janvier 2021 de 9h00 à 12h00,
- jeudi 14 janvier 2021 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 20 janvier 2021 de 9h00 à 12h00

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la sous-préfecture de Cognac, à la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de SIGOGNE, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La préfète de la Charente statuera sur cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Le dossier soumis à enquête ainsi que les documents relatifs à l'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques Publiques – Environnement – Chasse - DUP ICPE IOTA/).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès l'ouverture de l'enquête publique.

<p>Le Maire de la commune de <u>Sigogne</u> certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché, dans la forme et aux endroits fixés par l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2020, à la porte de la mairie et autres lieux fréquentés par le public, dans un rayon de 1 km autour de cet établissement pour la partie du territoire de commune comprise dans le périmètre.</p>	<p>A, <u>Sigogne</u> le <u>21/1/21</u> Le Maire </p>
--	--

SOUS-PREFECTURE DE COGNAC  
22 JAN. 2021



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE *Fouzonville*

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**SIGOGNE**

Par arrêté préfectoral du 25 novembre 2020, est prescrite l'ouverture d'une enquête publique, d'une durée de 16 jours consécutifs, du mardi 5 janvier 2021 – 9H00 au mercredi 20 janvier 2021 à 12H00 (heure de clôture de l'enquête), relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Vignobles ROY dont le siège social est au lieu-dit la Quantinerie à SIGOGNE, dirigée par M. Damien ROY, concernant la création de trois chais de stockage d'alcools de bouche à la même adresse.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande peut être obtenue auprès de M. Damien ROY, dirigeant de la SAS Vignobles ROY au 05 45 81 77 15.

Ces activités relèvent du régime de l'autorisation suivant la rubrique n° 4755-2a de la nomenclature des installations classées.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête, contenant notamment la décision de l'autorité environnementale, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de SIGOGNE (siège de l'enquête) ainsi que sur le site de la préfecture [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique politiques publiques – environnement – chasse - DUP ICPE IOTA – SIGOGNE).

Un accès au dossier d'enquête publique est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les halls d'accueil de la préfecture de la Charente et de la sous-préfecture de Cognac, aux heures habituelles d'ouverture du public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouverts à cet effet à la mairie de SIGOGNE ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de SIGOGNE ou bien par courriel à l'adresse suivante [pref-obs-ep-sigogne@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-sigogne@charente.gouv.fr)

Celles-ci pourront être consultées sur le site de la préfecture [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques Publiques – Environnement – Chasse - DUP ICPE IOTA - SIGOGNE).


M. Jean-Marie DROUAUD (chef d'exploitation de la SAUR en retraite), désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de POITIERS, assurera des permanences à la mairie de SIGOGNE les :

- mardi 5 janvier 2021 de 9h00 à 12h00,
- jeudi 14 janvier 2021 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 20 janvier 2021 de 9h00 à 12h00

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la sous-préfecture de Cognac, à la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de SIGOGNE, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La préfète de la Charente statuera sur cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus  
Le dossier soumis à enquête ainsi que les documents relatifs à l'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques Publiques - Environnement - Chasse - DUP ICPE IOTA/).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès l'ouverture de l'enquête publique.

<p>Le Maire de la commune de <u>Bumpac</u> certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché, dans la forme et aux endroits fixés par l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2020, à la porte de la mairie et autres lieux habitués par le public, dans un rayon de 1 km autour de cet établissement, soit la partie du territoire de la commune concernée dans le présent avis.</p>	<p>A, <u>F. Buisson</u> le 21/01/2021.</p> <p>Le Maire</p> 
---	--

**SOUS-PREFECTURE DE COGNAC**  
**26 JAN. 2021**

CE PJ n° 3  
H

Préfecture de la Charente  
la sous-préfecture



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE LES NETAUVES

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE  
SIGOGNE**

Par arrêté préfectoral du 25 novembre 2020, est prescrite l'ouverture d'une enquête publique, d'une durée de 16 jours consécutifs, du mardi 5 janvier 2021 - 9H00 au mercredi 20 janvier 2021 à 12H00 (heure de clôture de l'enquête), relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Vignobles ROY dont le siège social est au lieu-dit la Quantinerie à SIGOGNE, dirigée par M. Damien ROY, concernant la création de trois chais de stockage d'alcools de bouche à la même adresse.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande peut être obtenue auprès de M. Damien ROY, dirigeant de la SAS Vignobles ROY au 05 45 81 77 15.

Ces activités relèvent du régime de l'autorisation suivant la rubrique n° 4755-2a de la nomenclature des installations classées.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête, contenant notamment la décision de l'autorité environnementale, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de SIGOGNE (siège de l'enquête) ainsi que sur le site de la préfecture [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique politiques publiques - environnement - chasse - DUP ICPE IOTA - SIGOGNE).

Un accès au dossier d'enquête publique est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les halls d'accueil de la préfecture de la Charente et de la sous-préfecture de Cognac, aux heures habituelles d'ouverture du public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouverts à cet effet à la mairie de SIGOGNE ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de SIGOGNE ou bien par courriel à l'adresse suivante [pref-obs-ep-sigogne@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-sigogne@charente.gouv.fr)

Celles-ci pourront être consultées sur le site de la préfecture [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques Publiques - Environnement - Chasse - DUP ICPE IOTA - SIGOGNE).

M. Jean-Marie DROUAUD (chef d'exploitation de la SAUR en retraite), désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de POITIERS, assurera des permanences à la mairie de SIGOGNE les :

- mardi 5 janvier 2021 de 9h00 à 12h00,
- jeudi 14 janvier 2021 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 20 janvier 2021 de 9h00 à 12h00

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la sous-préfecture de Cognac, à la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de SIGOGNE, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La préfète de la Charente statuera sur cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus  
Le dossier soumis à enquête ainsi que les documents relatifs à l'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques Publiques - Environnement - Chasse - DUP ICPE IOTA).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès l'ouverture de l'enquête publique.

Le Maire de la commune de  
certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché, dans la  
forme et aux endroits fixés par l'arrêté préfectoral du  
25 novembre 2020, à la porte de la mairie et autres lieux  
fréquentés par le public, dans un rayon de 1 km autour de  
cet établissement pour la partie du territoire de  
communes comprise dans le périmètre.

A. LES METAIRES le 21/11/2021

Le Maire



Le Maire,

Jean-Luc MARIN

CE  
10

PJ n° 3

Document officiel  
à la SAS VIGNOBLES ROY



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CHASSERS

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE  
SIGOGNE**

Par arrêté préfectoral du 25 novembre 2020, est prescrite l'ouverture d'une enquête publique, d'une durée de 16 jours consécutifs, du mardi 5 janvier 2021 – 9H00 au mercredi 20 janvier 2021 à 12H00 (heure de clôture de l'enquête), relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Vignobles ROY dont le siège social est au lieu-dit la Quantinerie à SIGOGNE, dirigée par M. Damien ROY, concernant la création de trois chais de stockage d'alcools de bouche à la même adresse.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande peut être obtenue auprès de M. Damien ROY, dirigeant de la SAS Vignobles ROY au 05 45 81 77 15.

Ces activités relèvent du régime de l'autorisation suivant la rubrique n° 4755-2a de la nomenclature des installations classées.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête, contenant notamment la décision de l'autorité environnementale, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de SIGOGNE (siège de l'enquête) ainsi que sur le site de la préfecture [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique politiques publiques – environnement – chasse - DUP ICPE IOTA – SIGOGNE).

Un accès au dossier d'enquête publique est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les halls d'accueil de la préfecture de la Charente et de la sous-préfecture de Cognac, aux heures habituelles d'ouverture du public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouverts à cet effet à la mairie de SIGOGNE ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de SIGOGNE ou bien par courriel à l'adresse suivante [pref-obs-ep-sigogne@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-sigogne@charente.gouv.fr).

Celles-ci pourront être consultées sur le site de la préfecture [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques Publiques – Environnement – Chasse - DUP ICPE IOTA - SIGOGNE).

M. Jean-Marie DROUAUD (chef d'exploitation de la SAUR en retraite), désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de POITIERS, assurera des permanences à la mairie de SIGOGNE les :



- mardi 5 janvier 2021 de 9h00 à 12h00,
- jeudi 14 janvier 2021 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 20 janvier 2021 de 9h00 à 12h00

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la sous-préfecture de Cognac, à la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de SIGOGNE, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La préfète de la Charente statuera sur cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Le dossier soumis à enquête ainsi que les documents relatifs à l'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques Publiques - Environnement - Chasse - DUP ICPE IOTA/).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès l'ouverture de l'enquête publique.

<p>Le Maire de la commune de <b>CHASSORS</b> certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché, dans la forme et aux endroits fixés par l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2020, à la porte de la mairie et autres lieux fréquentés par le public, dans un rayon de 1 km autour de cet établissement pour la partie du territoire de communes comprise dans le périmètre.</p>	<p>A, CHASSORS le 20/01/2021</p> <p>Le Maire  Patrick LAFARGE</p> 
--	---



J-Marie DROUAUD

CEU

Garat le 17 janvier 2021

PJ n°4

Commissaire Enquêteur

606 route de la Médecine

16410 GARAT

à

Monsieur ROY Damien

Gérant de la SAS VIGNOBLES ROY

La Quantinerie

16200 SIGOGNE

*Affaire : Demande d'autorisation d'exploiter trois nouveaux*

*chais de stockage d'alcool sur la commune de Sigogne.*

*Objet : convocation après clôture de l'enquête publique*

*Monsieur le gérant,*

*Conformément à l'article R 123- 18 du code de l'environnement, je vous confirme notre rencontre.*

**Le 21 janvier 2021 à 9h 30 en Mairie de Sigogne**

*A cette occasion, je vous ferai part des observations formulées par le public. Je vous confirme que vous avez un délai de 15 jours pour me produire un mémoire en réponse.*

*Dans l'attente de cette rencontre.*

*Veuillez agréer Monsieur l'expression de mes sentiments respectueux.*

*Le commissaire enquêteur*

*J-Marie DROUAUD*



J-Marie DROUAUD

Garat le 20 janvier 2021

Commissaire Enquêteur

606 route de la Médecine

16410 GARAT

à

Monsieur ROY Damien

Gérant de la SAS VIGNOBLES ROY

La Quantinerie

16200 SIGOGNE

*Affaire : Demande d'autorisation d'exploiter trois nouveaux  
chais de stockage d'alcool sur la commune de Sigogne.*

*Objet : convocation après clôture de l'enquête publique*

*Monsieur le gérant,*

*Conformément à l'article R 123- 18 du code de l'environnement, nous avons  
convenu d'une réunion de présentation des observations recueillies lors de  
l'enquête publique.*

*Le 21 janvier 2021 à 9h 30 en Mairie de Sigogne*

*Le public n'ayant formulée aucune observation, je propose d'annuler cette  
réunion.*

*Veillez agréer Monsieur l'expression de mes sentiments respectueux.*

*Le commissaire enquêteur*

*J-Marie DROUAUD*

CE  
u  
PI n°6

23/01/2021

Lecture d'un message - mail Orange

**contenu du message**

**de** : "ROBERT Myriam PREF16 SP COGNAC" <myriam.robert@charente.gouv.fr>  
**à** : "Jean Marie DROUAUD" <jm-yolande.drouaud@orange.fr>  
**date** : 20/01/21 12:11  
**objet** : enquête publique Roy à Sigogne

Bonjour Monsieur

L'enquête publique s'est terminée ce jour à 12h00.

Je vous informe qu'il n'y a aucune observation du public reçue sur la boîte fonctionnelle dédiée.

cordialement



**PRÉFÈTE  
DE LA  
CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Myriam ROBERT**

Pôle collectivités et aménagement du territoire

Sous-préfecture de Cognac  
rue Jean Taransaud CS 90259  
16100 COGNAC

Tél: 05.17.20.33.99

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.  
N'imprimons que si nécessaire.